

Proposition de loi des enfants

Visant à recycler tous les déchets papiers des établissements d'enseignement et à organiser son ramassage par des entreprises spécialisées dans le recyclage en vue de développer chez les enfants, jeunes et adultes des gestes citoyens en faveur d'une économie durable.

Présentée

Par les élèves de la classe de CM2 de l'école primaire St Christophe de Chauché (Académie de Nantes)

ALBERT	Lola	GRELIER	Lya	MARRY	Grégory
BARON	Lucas	GUENEAU	Thibault	NUMA	Florian
BIRONNEAU	Matis	GUICHETEAU	Dany	ONNO	Lison
CHAMPAIN	Théo	HERVOUET	Antoine	PHELIPPEAU	Antoine
CLENET	Milo	HUET	Matthieu	RABAUD	Clément
COFFINEAU	Noah	JOTTREAU	Louise	THOMAS	Evann
DOUILLARD	Margaux	LACAMBRA	Benjamin	TUDEAU	Mathieu
FALEME	Flavie	LORIT	Eliot	YOUSSEUF	Noah
GRELAUD	Eva	LUCAS	Louise		

EXPOSES DES MOTIFS

Mesdames, messieurs

Cette année, dans le cadre de notre projet d'école en lien avec la protection de la planète et le développement durable nous avons mené une action de recyclage de papiers au sein de notre établissement de 254 élèves. Chaque classe, de la Petite Section au CM2, était équipée de bacs de couleur rouge appelés « récupérateurs de papiers ». Après une séance de découverte avec les enfants permettant d'expliquer les raisons et les avantages liés à la mise en place de ces bacs « récupérateurs », les enfants ont été invités à trier leurs déchets scolaires tout au long de l'année. Plus de 5m³ de papiers ont été récoltés, soit près de 2 tonnes de papiers en quelques mois.

Nous avons pu constater unanimement au sein de notre établissement que ces gestes de recyclage du papier ont été rapidement adoptés et sont devenus naturels. Le succès de cette démarche tient au fait que les conteneurs permettant le recyclage, le triage, sont à proximité des enfants et des jeunes. Ils adoptent **naturellement les bons gestes** dès lors que les bacs sont clairement identifiés et à proximité !

Fort de cette expérience, nous pensons que chaque écolier, collégien, lycéen, étudiant, enseignant et personnel de nos établissements scolaires peut par ces gestes simples contribuer à une collecte importante de papiers, de ces déchets qui restent très majoritaires dans nos établissements d'enseignement.

De plus, nous pensons que des entreprises spécialisées dans le recyclage du papier seraient fortement intéressées par ces collectes. En effet, une entreprise locale nous a proposé une somme de 70 euros la tonne de papier... Nous l'expliquons par le fait que le papier scolaire recyclé est « propre », préalablement trié, dénué d'autres déchets pouvant altérer sa revalorisation. ***Ainsi, nous pensons qu'en mettant à disposition des bacs de recyclage clairement identifiés au sein des établissements et en organisant un ramassage régulier des papiers dans nos établissements par des entreprises spécialisées, nous pourrions valoriser efficacement et dans la durée ces déchets et enfin instituer et développer des attitudes citoyennes*** telles que :

- Adopter naturellement des gestes citoyens en faveur d'une économie durable, qui peuvent ensuite être transférables pour d'autres déchets
- Favoriser la récupération du papier « propre » par les entreprises spécialisées et ainsi aider et accentuer la valorisation économique du papier

Article 1

Mise en place à proximité de chaque établissement d'un conteneur de récupération de papiers adapté à la taille de l'établissement. Il sera placé à proximité des établissements et permettra un ramassage régulier du papier par une entreprise spécialisée.

Article 2

Mise en place dans les locaux de l'établissement d'un bac spécifique de récupération de papiers à destination des enfants, jeunes et adultes. Ces bacs seront fournis (par l'état ou les entreprises spécialisées dans le recyclage) aux établissements suivant leurs besoins et leur taille. Ils devront être clairement identifiés (une couleur blanche pourra rappeler le papier avec en complément le sigle habituel utilisé pour marquer la revalorisation des déchets)



Article 3

En lien et en s'appuyant sur les programmes de l'Education Nationale qui incitent au développement durable et aux gestes citoyens en faveur de l'environnement, obligation sera faite pour nos établissements de participer à la mise en œuvre de cette politique de revalorisation du papier. Chaque établissement à la réception des bacs de récupération papier devra les placer dans ses locaux et organisera une collecte des bacs régulière jusque dans le conteneur extérieur.